



25 septembre 2024

Marie-Josée Houle
Défenseure fédérale du logement
Commission canadienne des droits de la personne
344, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 1E1

Bonjour,

Au nom du gouvernement du Canada, je tiens à vous remercier pour votre rapport intitulé *Les personnes d'abord : Rapport annuel 2023-2024 de la défenseure fédérale du logement au ministre*. Conformément au paragraphe 17(1) de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* (LSNL), j'ai le plaisir de donner suite à votre rapport.

Comme vous le savez, nous sommes actuellement confrontés à une crise du logement qui représente l'un des plus grands enjeux sociaux et économiques du Canada. Cette crise s'étend au-delà des grands centres urbains et touche les petites villes et les collectivités nordiques et rurales, et a des répercussions disproportionnées sur ceux qui sont confrontés à des obstacles systémiques. Le gouvernement du Canada reconnaît que le logement est essentiel à la dignité et au bien-être de chacun et à la construction de collectivités durables et inclusives. En réponse à vos recommandations, je présente dans les pages qui suivent les mesures que nous prenons pour faire en sorte que chaque Canadien ait un logement sûr et abordable.

Améliorer les programmes de logement grâce à la Stratégie nationale sur le logement et au Plan du Canada sur le logement

Je prends note de vos recommandations sur la Stratégie nationale sur le logement (SNL), qui se concentrent sur l'amélioration des résultats en matière de logement pour ceux qui en ont le plus besoin, veiller à ce que les programmes mènent à des progrès mesurables vers la réduction des besoins en logement et de l'itinérance, et l'augmentation du parc de logements non marchands.

...2

Présentée en 2017, la SNL est un plan conçu pour aider les Canadiens à accéder à des logements qui répondent à leurs besoins et qu'ils peuvent se permettre. Le gouvernement du Canada reste engagé dans cette vision. Afin de garantir que les programmes de la SNL permettent de réaliser des progrès mesurables, nous avons établi une série d'objectifs, dont la suppression du besoin de logement de 580 000 ménages, la création de 240 000 nouveaux logements et la protection de 385 000 logements communautaires. J'ai le plaisir de vous annoncer qu'en date de juin 2024, la SNL aura permis de réduire ou d'éliminer le besoin de logement de plus de 540 000 ménages, de supporter la construction de plus de 149 600 nouveaux logements et de protéger l'abordabilité de plus de 356 000 logements communautaires.

Après des décennies d'inaction du gouvernement fédéral en matière de logement, en 2017, le Canada a recommencé à investir dans les logements. Pour la première fois depuis des décennies, notre pays a investi dans un plus grand nombre de logements pour les Canadiens vulnérables et à faible revenu, nous avons commencé à encourager la construction de logements locatifs et nous avons créé des programmes visant à faciliter l'achat d'une première propriété.

Cela nous a permis d'atteindre des niveaux presque records de construction résidentielle, au rythme le plus rapide depuis des décennies.

Cependant, au sortir de la pandémie, les pressions sur le logement se sont accrues. Une grande partie du parc immobilier canadien a été achetée alors que les taux d'intérêt étaient bas et que de plus en plus de personnes cherchaient des opportunités au Canada. Ensuite, des taux d'intérêt plus élevés ont ralenti l'économie, y compris la construction de logements.

Aujourd'hui, la crise nationale du logement représente l'un des plus grands défis sociaux et économiques du Canada.

Dans le cadre de ses efforts globaux pour résoudre la crise, le gouvernement a introduit le programme *Résoudre la crise du logement : Plan du Canada sur le logement* en avril 2024. Le Plan du Canada sur le logement présente une série de mesures ambitieuses, réitérées dans et soutenues par le budget de 2024, pour relever les enjeux les plus urgents auxquels notre système de logement est confronté aujourd'hui en construisant davantage de logements, en facilitant la location ou l'achat d'un logement et en aidant les Canadiens qui n'ont pas les moyens de se payer un logement.

Ces mesures comprennent :

- un nouveau Fonds canadien de protection des loyers de 1,5 milliard de dollars pour aider les fournisseurs de logements abordables à acquérir des logements et à maintenir les loyers à un niveau stable ;

- un investissement de près d'un milliard de dollars pour lancer un nouveau volet de création rapide de logements dans le cadre du Fonds pour le logement abordable (FLA) afin de construire des logements très abordables, des logements en milieu de soutien et des refuges pour les personnes qui en ont le plus besoin (ce montant s'ajoute au milliard de dollars annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023 pour aider les fournisseurs de logements sans but lucratif, de coopératives et de logements publics à construire 7 000 nouveaux logements) ;
- un Programme de développement des coopératives d'habitation de 1,5 milliard de dollars, qui représente l'investissement le plus important en faveur du secteur de l'habitat coopératif au cours des 30 dernières années ;
- de nouvelles flexibilités dans le cadre de l'Initiative fédérale de logement communautaire pour permettre aux fournisseurs de logements admissibles d'accéder au financement afin de maintenir l'abordabilité pour les locataires à faibles revenus et les membres de coopératives.

L'abordabilité et l'offre de logements sont des défis réels auxquels sont confrontés de nombreux Canadiens. Pour permettre à un plus grand nombre de Canadiens d'avoir un chez-soi, le gouvernement du Canada a lancé la SNL, d'une valeur de plus de 82 milliards de dollars sur dix ans. En outre, le Plan du Canada sur le logement souligne notre engagement à résoudre la crise du logement pour tous les Canadiens. En collaborant avec les principaux intervenants et en investissant dans des infrastructures de logement essentielles, nous sommes sur la bonne voie pour faire une différence significative dans la vie des Canadiens et aider à construire un système de logement plus durable et plus équitable pour les générations futures.

Donner la priorité aux populations vulnérables et intégrer l'approche du logement fondée sur les droits de la personne

Le gouvernement du Canada estime que chacun mérite la stabilité, la sécurité et le sentiment accru de bien-être que procure un chez-soi sûr, stable et adéquat.

C'est pourquoi, dans le cadre de la LSNL, le gouvernement a affirmé son engagement à réaliser progressivement le droit à un logement suffisant, tel qu'il est reconnu dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. La SNL et le Plan du Canada sur le logement soutiennent cet engagement en répondant aux besoins distincts des Canadiens en matière de logement, en particulier en donnant la priorité aux projets qui répondent aux besoins de logement des survivants de la violence fondée sur le sexe, les personnes âgées, les groupes racialisés, les personnes 2ELGBTQIA+, les peuples autochtones, les personnes qui vivent ou qui risquent de se retrouver en situation d'itinérance, les jeunes adultes, les personnes ayant un handicap, les personnes souffrant de troubles mentaux et de toxicomanie, les vétérans et les nouveaux arrivants. Nous investissons, par l'intermédiaire de la SNL et du Plan du Canada sur le logement :

- 4 milliards de dollars sur neuf ans, de 2019-2020 à 2027-2028, dans le cadre du programme Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, qui comprend un financement supplémentaire d'environ 100 millions de dollars en 2023-2024 pour aider les collectivités à répondre aux besoins urgents, en particulier ceux liés à l'augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance non hébergées, y compris les campements ;
- un montant supplémentaire de 1,037 milliard de dollars sur quatre ans en vue de stabiliser le financement du programme Vers un chez-soi pour les collectivités et pour accélérer la réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance à l'échelle communautaire ;
- 250 millions de dollars supplémentaires sur deux ans pour soutenir les interventions communautaires face à l'itinérance sans hébergement et aux campements axées sur les droits de la personne, le financement devant être assorti d'un financement à parts égales de la part d'autres juridictions ;
- 79,1 millions de dollars sur cinq ans pour le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans, afin de financer des suppléments de loyer et des mesures d'accompagnement pour les vétérans itinérants ou risquant de le devenir, ainsi que des travaux de recherche et de renforcement des capacités en matière d'itinérance chez les vétérans ;
- 14,65 milliards de dollars dans le Fonds pour le logement abordable (FLA) pour soutenir la création de nouveaux logements au prix du marché et à tarif inférieur au prix du marché, ainsi que la réparation et la rénovation des logements existants, en se concentrant sur les ménages qui en ont le plus besoin, y compris :
 - 50 millions de dollars pour des organisations dirigées par des Noirs afin de fournir des logements locatifs qui bénéficieront aux Canadiens Noirs ;
 - 250 millions de dollars pour l'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition ; et
- 4 milliards de dollars pour l'Initiative pour la création rapide de logements, qui a supporté la construction de plus de 15 800 nouveaux logements abordables d'ici juin 2024.

On reconnaît également dans la SNL que la non-discrimination, l'inclusion, la participation et la responsabilisation sont des principes essentiels d'une approche du logement fondée sur les droits de la personne. Je tiens à saluer le rôle que vous jouez en tant que défenseure fédérale du logement en soutenant ces principes, comme en témoignent les activités importantes que vous avez entreprises en 2023-2024, notamment votre examen des campements de personnes en situation d'itinérance, votre rapport sur les conditions de logement des Inuits et les recherches que vous avez demandées sur l'offre de logements au Canada et sur la sécurité d'occupation, ainsi que le deuxième groupe d'examen que vous avez référé au Conseil national du logement concernant l'échec de la prévention et de l'élimination de l'itinérance chez les femmes et les personnes de diverses identités de genre, en particulier les femmes autochtones et les personnes bispirituelles et de diverses identités de genre autochtones.

En particulier, les consultations que vous avez menées à l'appui de votre examen systémique des campements de personnes en situation d'itinérance – le premier examen de ce type en vertu de la LSNL – ont permis de mieux comprendre les causes profondes des campements et les besoins très réels et particuliers des personnes qui y vivent. Votre approche a été essentielle pour amplifier les voix des personnes ayant une expérience vécue de l'itinérance afin d'orienter l'élaboration de la politique sur le logement d'une manière qui respecte les engagements en matière de droits de la personne énoncés dans la SNL et la LSNL.

Je tiens à vous remercier de m'avoir rencontré le 16 juillet 2024 pour discuter de votre rapport sur les campements de personnes en situation d'itinérance. Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'a été donnée d'entendre votre point de vue sur les approches à adopter pour intervenir face à cette question. Alors que vous poursuivez votre mandat, je serais heureux de vous rencontrer à nouveau pour vous demander votre avis sur les aspects essentiels de la mise en œuvre du Plan du Canada sur le logement. Plus précisément, j'aimerais savoir de quelle manière les informations que vous avez recueillies grâce à votre engagement auprès des personnes ayant une expérience vécue peuvent orienter l'élaboration des programmes canadiens en matière de logement et d'itinérance. Mon bureau communiquera avec vous pour organiser une rencontre de suivi.

Je prends également en compte votre recommandation d'intégrer pleinement les engagements de la SNL en matière de droits de la personne dans toutes les décisions gouvernementales relatives au logement. Bien que nous ayons fait de grands progrès grâce à la SNL et que nous ayons redoublé d'efforts avec le Plan du Canada sur le logement, nous savons que notre travail n'est pas terminé. Nous continuerons à chercher des moyens d'améliorer la mise en œuvre de la politique sur le logement jusqu'à ce que chaque Canadien ait un chez-soi sûr et abordable. À cette fin, j'ai demandé à des fonctionnaires de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada de collaborer avec votre bureau pour utiliser les outils pédagogiques que vous avez créés sur le droit à un logement suffisant afin de continuer à approfondir notre expertise dans ce domaine. Ensemble, nous pouvons continuer à faire progresser les engagements en matière de droits de la personne dans le cadre de la LSNL.

Mesurer les progrès et les résultats en matière de logement

Le gouvernement du Canada reconnaît qu'il est essentiel de disposer d'informations et de données précises pour comprendre les besoins en matière de logement et les obstacles systémiques, pour mesurer les progrès et les résultats de tous les investissements dans le domaine du logement et pour élaborer des solutions fondées sur des données probantes. Avec le lancement de la SNL, nous avons élargi nos capacités de collecte et de diffusion de données en collaboration avec des partenaires importants, notamment Statistique Canada et Emploi et Développement social Canada.

Les résultats de la SNL sont communiqués sur une base trimestrielle et triennale. Les progrès, les réussites et les données concernant le logement au Canada sont publiés en ligne. En décembre 2023, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et Statistique Canada ont achevé une étude pilote sur les personnes qui ont vécu ou vivent dans des logements construits ou réparés grâce au financement de la SNL. Ce projet a permis de recueillir des données anonymes sur environ 5 610 personnes vivant dans 2 810 logements neufs ou réparés financés par le Fonds pour le logement abordable et le Programme de prêts pour la construction d'appartements. Un travail est déjà commencé pour étendre l'étude à au moins 10 000 logements et 20 000 habitants concernés par la SNL. Les résultats de l'étude pilote ont été publiés dans le deuxième rapport triennal sur la SNL au Parlement, [Passons à la vitesse supérieure : faisons progresser les engagements du Canada envers le logement](#). Les résultats d'autres initiatives de la SNL sont attendus en 2025-2026.

Les exigences en matière de rapports pour les provinces et les territoires (PT) sont définies dans des ententes bilatérales conclues dans le cadre de la SNL. Tous les trois ans, les PT (à l'exception du Québec) élaborent des plans d'action qui décrivent leurs stratégies pour atteindre les objectifs et les résultats fixés d'un commun accord. Ils rendent compte de leurs progrès tous les six mois et le gouvernement fédéral collabore avec eux pour valider et approuver les données avant qu'elles ne soient publiées. Grâce à ce processus, nous nous assurons que des informations exactes et à jour sont disponibles.

S'appuyant sur les données administratives de la SNL, l'initiative Données sur les besoins en matière de logement de la SNL a permis de créer deux enquêtes pour mieux comprendre les conditions et les expériences de logement au Canada, y compris pour les personnes vivant dans des logements sociaux et abordables. L'Enquête sur les logements sociaux et abordables – Immeubles locatifs (ELSA-IL) demande aux gestionnaires immobiliers et aux propriétaires de logements sociaux et abordables de fournir des détails sur leurs propriétés, comme les types de logements, la clientèle ciblée, les logements inoccupés et les loyers, afin de nous aider à mieux comprendre comment les nouveaux logements répondent aux besoins en matière de logement. De plus, l'Enquête canadienne sur le logement (ECL) recueille des informations sur les besoins et les expériences des ménages canadiens en matière de logement, y compris les besoins impérieux en matière de logement et la satisfaction à l'égard de leur logement et de leur quartier.

En combinant l'ELSA-IL avec l'Enquête sur les logements locatifs de la SCHL, nous obtenons un aperçu des logements locatifs, y compris les taux d'inoccupation, les loyers et les taux de roulement. Avec l'ECL et d'autres données de Statistique Canada, notamment le recensement et l'Enquête canadienne sur le revenu, ainsi que les mesures des besoins impérieux en matière de logement et des graves besoins en matière de logement, nous pouvons évaluer divers résultats socio-économiques et de bien-être des ménages et des populations vulnérables au fil du temps.

De plus, conformément au budget de 2024, le gouvernement investit 20 millions de dollars sur quatre ans, à partir de 2024-2025, pour que Statistique Canada et la SCHL modernisent et améliorent la collecte et la diffusion des données sur le logement, y compris les données à l'échelle municipale sur les logements mis en chantier et achevés, et pour élaborer une approche permettant de suivre les progrès du Plan du Canada sur le logement.

Soutenir le logement et l'autodétermination des peuples autochtones

Le gouvernement du Canada reconnaît que l'accès à un logement sûr et abordable est essentiel pour améliorer les résultats socio-économiques et assurer un meilleur avenir aux collectivités autochtones. Nous savons que les conséquences du colonialisme au Canada ont laissé un héritage d'inégalités pour les peuples autochtones, notamment des taux élevés de pauvreté, de besoins impérieux en matière de logement et d'itinérance par rapport aux personnes non autochtones. Le gouvernement s'est engagé à travailler avec les peuples autochtones pour répondre à leurs besoins en matière de logement et d'itinérance, en reconnaissant les interdépendances inhérentes avec les déterminants sociaux de la santé et la promotion de l'autodétermination, et en conformité avec la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUD)*.

Depuis 2015, le gouvernement du Canada a engagé environ 11 milliards de dollars pour aider les peuples autochtones à répondre aux besoins de logement de leurs collectivités, dont 4,3 milliards de dollars pour faire progresser la Stratégie de logement pour les Autochtones en milieu urbain, rural et nordique (URN), qui devrait être lancée en 2024-2025.

Conformément à vos recommandations de consulter les Premières Nations, les Inuits et les Métis et leurs organisations représentatives, et de coopérer avec eux, le gouvernement a travaillé en étroite collaboration avec les partenaires des Premières Nations, des Métis et des Inuits pour élaborer conjointement des stratégies de logement fondées sur les distinctions qui ciblent les besoins distincts et uniques des peuples autochtones. Plus précisément, l'Accord auxiliaire sur le logement de la Nation métisse a été mis en œuvre en juillet 2018 avec un investissement initial de 500 millions de dollars sur 10 ans et a reçu 190 millions de dollars supplémentaires sur sept ans par l'entremise du budget de 2022 pour répondre aux besoins urgents en matière de logement. La Stratégie de logement pour l'Inuit Nunangat a reçu un montant initial de 400 millions de dollars en 2018 et 845 millions de dollars sur sept ans par l'entremise du budget de 2022. De plus, le budget de 2022 prévoit 2,4 milliards de dollars sur cinq ans pour soutenir le logement des Premières Nations dans les réserves, et 565 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir le logement dans les collectivités des Premières Nations autonomes et signataires de traités modernes.

Le gouvernement du Canada reconnaît les besoins importants des Inuits de l’Inuit Nunangat en matière de logement et reconnaît l’exceptionnel rapport d’enquête que vous avez publié en novembre 2023. Par l’intermédiaire du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, le gouvernement travaille avec l’Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et les organisations inuites établies en vertu d’un traité du Nunavut, de l’Inuvialuit, du Nunavik et du Nunatsiavut, afin de résoudre les principaux problèmes de logement. En plus du financement accordé dans le cadre de la Stratégie de logement pour l’Inuit Nunangat, la SCHL collabore avec Pauktuutit Inuit Women of Canada à l’aménagement de refuges d’urgence et de maisons de transition dans tout l’Inuit Nunangat pour les femmes et les enfants qui fuient la violence familiale et la maltraitance. Nous prenons en compte votre recommandation de transférer les programmes de logement aux Inuits. Nous travaillons en étroite collaboration avec l’ITK et les organisations inuites établies en vertu d’un traité pour appliquer la Politique sur l’Inuit Nunangat à tous nos programmes et politiques de logement afin de garantir que les Inuits puissent accéder pleinement aux programmes existants et de créer des possibilités pour les organisations Inuites établies en vertu d’un traité et leurs entreprises de développement afin qu’elles gèrent le logement pour leurs collectivités.

La lettre de mandat de l’ancien ministre du Logement et de la Diversité et de l’Inclusion engageait ce dernier à élaborer conjointement une Stratégie de logement pour les Autochtones en milieu URN qui compléterait les trois stratégies pour le logement existantes fondées sur des distinctions et comblerait les lacunes pour les peuples autochtones vivant dans les milieux urbains, ruraux et nordiques. Le budget de 2022 a prévu 300 millions de dollars pour l’élaboration et le lancement de la Stratégie de logement pour les Autochtones en milieu URN avec les partenaires autochtones. Le budget de 2023 a engagé 4 milliards de dollars supplémentaires sur sept ans, à partir de 2024-2025, pour mettre en œuvre la Stratégie. Sur ce montant, 281,5 millions de dollars ont été accélérés sur deux ans au lieu de cinq ans pour répondre aux besoins urgents de logement non satisfaits dans les milieux URN, par l’intermédiaire de Services aux Autochtones Canada et sous la direction de Logement Coopératif National Autochtone Inc. (NICHI), et 73 projets retenus ont été annoncés le 22 juillet 2024. La SCHL contribue à la réalisation de cet engagement et travaille avec Services aux Autochtones Canada, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, et des partenaires autochtones pour créer et mettre en œuvre une stratégie qui s’inspire des engagements dirigés par les Autochtones avec les gouvernements, les organisations et les fournisseurs de logements autochtones. Le financement de la Stratégie de logement pour les Autochtones en milieu URN sera alloué directement par les gouvernements des Premières Nations, des Inuits et des Métis, les signataires de traités modernes et les gouvernements autochtones autonomes, et par l’intermédiaire d’un nouveau Centre national du logement dirigé par les Autochtones.

Au-delà de ces stratégies ciblées visant à répondre aux besoins des Premières Nations, des Inuits et des Métis, la SNL comprend également des programmes et des financements dédiés au logement autochtone, notamment :

- 420 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones qui, à compter de juin 2024, s'est engagée à financer la construction de 19 maisons d'hébergement et de 16 logements de transition ;
- 38,1 millions de dollars par l'intermédiaire du Fonds pour le logement abordable, dont 25 millions de dollars pour réparer 560 logements dans le parc de logements existants des collectivités autochtones urbaines (186 logements engagés en date de juin 2024) et 13,1 millions de dollars pour deux maisons d'hébergement d'urgence dans les territoires dans le cadre de l'Initiative des refuges pour les femmes et les enfants autochtones fuyant la violence familiale de 2020 ;
- 200 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative fédérale de logement communautaire pour soutenir 7 000 logements dans le parc de logements communautaires autochtones urbains existants afin qu'ils continuent d'être mis à la disposition des ménages à faible revenu ;
- 900 millions de dollars par l'intermédiaire de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance pour lutter contre l'itinérance autochtone principalement dans les centres urbains, y compris 686,05 millions de dollars par le biais d'un volet sur l'itinérance autochtone pour maintenir l'approche communautaire et continuer à répondre aux priorités locales, et 210,4 millions de dollars à investir dans des priorités déterminées en collaboration avec les partenaires autochtones ;
- le financement existant pour soutenir le logement dans les réserves des Premières Nations – d'avril 2018 à mars 2023, la SCHL a investi 250 millions de dollars pour soutenir la construction de plus de 3 450 logements et la rénovation de plus de 2 540 logements, et 733,5 millions de dollars pour subventionner le logement dans les réserves. En date de mars 2023, 22 750 logements étaient toujours subventionnés.

La SNL a également permis de soutenir plusieurs projets de logements autochtones et nordiques par le biais de programmes généraux. En date de juin 2024, plus de 4,5 milliards de dollars ont fait l'objet d'un engagement conditionnel ou financier dans le cadre des initiatives fédérales d'approvisionnement (y compris le Fonds pour le logement abordable, l'Initiative pour la création rapide de logements, l'Initiative des terrains fédéraux, le Programme de prêts pour la construction d'appartements, le Fonds d'innovation pour le logement abordable) pour la construction de plus de 18 300 nouveaux logements et la réparation de plus de 9 100 logements dans le cadre de projets autochtones et nordiques ; 113,78 millions de dollars par l'intermédiaire du Fonds pour accélérer la construction de logements pour accélérer l'obtention de permis pour plus de 17 900 logements dans les collectivités autochtones ; 2,50 millions de dollars par l'intermédiaire de l'Initiative fédérale de logement communautaire pour soutenir l'abordabilité de 170 logements communautaires pour les peuples autochtones ; et 4,35 millions de dollars par l'intermédiaire du Centre de transformation du logement communautaire pour soutenir 61 projets de logement autochtone.

L'accès à des logements sûrs et abordables est essentiel pour améliorer la santé et les résultats sociaux et pour respecter l'engagement du Canada à se réconcilier avec les peuples autochtones. Nous sommes déterminés à faire de ces améliorations une réalité et à soutenir les collectivités autochtones par tous les moyens possibles.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à respecter les droits énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris le droit à l'autodétermination, tel qu'énoncé à l'article 3, qui comprend le droit d'élaborer et d'administrer des plans et des programmes de logement (article 23), les droits à la terre, aux territoires et aux ressources traditionnellement possédés, occupés, utilisés ou acquis par les peuples autochtones (article 26), et le droit de ne pas être déplacé de force de terres ou de territoires sans un consentement libre, préalable et éclairé (article 10), parmi d'autres dispositions. Comme le montre l'approche adoptée pour l'élaboration de stratégies de logement fondées sur des distinctions, nous respectons le droit des collectivités autochtones à élaborer et à gérer leurs propres plans de logement.

Travailler en collaboration pour résoudre la crise du logement et faire face aux responsabilités partagées

La résolution de la crise du logement nécessite une approche Équipe Canada. Aucun ordre de gouvernement, constructeur immobilier, organisme à but non lucratif ou collectivité ne peut y arriver seul. Pour construire les logements dont les Canadiens ont besoin, il faut que tous les partenaires avancent dans la même direction. Le gouvernement du Canada continue de se tourner vers les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux pour qu'ils répondent à son ambition d'augmenter l'offre de logements, de les rendre plus abordables et de soutenir les populations vulnérables.

Dans le cadre de la SNL, le gouvernement a démontré son engagement à travailler en collaboration avec les provinces et les territoires (PT), les municipalités et les partenaires autochtones pour résoudre la crise du logement dans les collectivités à travers le pays. Nous avons travaillé avec les provinces et les territoires à l'élaboration du Cadre de partenariat multilatéral sur le logement (CPML), qui décrit la manière dont les gouvernements collaborent pour améliorer les conditions de logement des Canadiens. Approuvé par tous les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT), à l'exception du Québec, en 2017, le CPML établit également les conditions des accords bilatéraux avec chaque PT pour la fourniture de plus de 15,4 milliards de dollars de financement à frais partagés de la SNL pour l'Initiative canadienne de logement communautaire, le financement des priorités provinciales et territoriales, l'Allocation canadienne pour le logement et l'initiative Financement pour le Nord.

Dans le cadre du Plan du Canada sur le logement et du Budget 2024, le gouvernement du Canada a exploité les possibilités d'approfondir son partenariat avec les provinces et les territoires, notamment par l'intermédiaire de l'initiative Bâtir au Canada, qui tire parti du Programme de prêts pour la construction d'appartements, d'une valeur de 54,9 milliards de dollars, pour s'associer aux provinces et aux territoires dotés de plans de logement ambitieux afin de construire davantage de logements locatifs dans l'ensemble du pays par le biais d'accords bilatéraux à frais partagés. Ce programme contribuera à créer plus de 131 000 logements locatifs. Nous investissons également plus de 4,4 milliards de dollars dans le Fonds pour accélérer la construction de logements afin d'aider les municipalités à réduire les formalités administratives et à accélérer l'octroi de permis pour 112 000 logements d'ici à 2027-2028 et débloquer plus de 750,000 logements supplémentaires au cours de la prochaine décennie.

Le gouvernement du Canada continue d'exercer son leadership en jouant un rôle de rassembleur dans son travail avec d'autres juridictions, en particulier dans le cadre du Forum fédéral-provincial-territorial (Forum FPT) sur le logement. Le Forum FPT est le principal lieu de collaboration intergouvernementale en matière de logement et fournit des conseils aux ministres FPT sur la manière de mieux travailler ensemble pour résoudre les problèmes de logement et d'itinérance. Dans le cadre du Forum FPT, nous avons créé deux groupes de travail axés sur les personnes qui ont les besoins les plus profonds : le groupe de travail FPT sur le logement en milieu de soutien et l'itinérance, et le groupe de travail FPT sur la stratégie de logement pour les peuples autochtones en milieux urbains, ruraux et nordiques. Ces groupes se réunissent régulièrement pour échanger des informations, mener des recherches et fournir des conseils sur la politique sur le logement.

Je vous remercie encore une fois pour ce rapport et ses recommandations. La politique sur le logement du gouvernement du Canada continuera d'évoluer pour répondre à la crise du logement. Parallèlement aux mécanismes de protection des droits de la personne, y compris votre rôle en tant que défenseure fédérale du logement, nous travaillerons à assurer que les besoins des populations les plus vulnérables et les voix de ceux qui ont une expérience vécue du besoin de logement et de l'itinérance aident à orienter nos efforts pour résoudre la crise du logement.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Fraser', written in a cursive style.

L'honorable Sean Fraser, C.P., député
Ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités